



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site Internet : www.sfoerta.fr

FORCE OUVRIERE PORTE SES REVENDICATIONS SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Durant l'année scolaire en cours, le SFOERTA a porté ses revendications sur nombre de sujets, dans le respect des mandats de congrès.

Parmi elles, nombre étaient induites par les groupes de travail mis en place par le Ministre actuel à son arrivée, suite aux manifestations conduites en 2009 et 2010.

Ces groupes de travail concernaient :

- les conditions d'emploi des non titulaires
- les missions de l'enseignement agricole public
- le blocage des carrières des agents
- les conditions de travail.



Les non titulaires

Nous avons obtenu une revalorisation, même si elle est insuffisante, des grilles de rémunération des ACEN et ACER.

Nous poursuivons la concertation sur le toilettage du protocole de gestion des personnels de CFA/CFPPA pour obtenir des améliorations concrètes pour les personnels sur :

- Les conditions de travail et le contenu des contrats de travail,
- Le maintien de fonctionnaires sur des emplois budgétaires,
- Un abaissement immédiat du temps de travail,
- Le verrou des contrats limités à 70% pour les catégories B et C,
- L'organisation de concours,
- Une présence annuelle en centre limitée à 42 semaines,
- L'alignement des rémunérations et d'évolution de carrière sur les grilles de rémunération des titulaires, y compris des régimes indemnitaires,
- La détermination des conditions de recrutement et de reconstruction de carrière afin de calculer le salaire à l'embauche,
- La formation continue pour les contractuels,
- L'accès aux prestations sociales,
- La validation pour la retraite du temps de service passé en tant que contractuel,
- La clarification de la position administrative d'un emploi gagé.

Pour l'enseignement supérieur, nous participons aux groupes de travail afin d'obtenir un cadrage national permettant l'harmonisation du recrutement et de la gestion des agents contractuels (protocole par exemple).

Nous y portons les mêmes revendications sur les conditions de salaire à l'embauche, les rémunérations et primes, les prestations sociales, la formation, les contrats à 70%, la titularisation.

Notre exigence a toujours été et sera toujours celle d'imposer l'application du droit !

Nous avons demandé une meilleure représentation des organisations syndicales dans les différentes CCP, plus de sièges dans les CCP nationales et nous avons demandé que les CCP régionales et de l'enseignement supérieur soient remontées sur Paris.

L'Administration vient de trancher : elle accepte d'augmenter le nombre de représentants dans les CCP, notamment nationale : 5 pour la CCP des ACEN, mais laisse les CCP régionales en Région et celles pour l'enseignement supérieur dans les établissements.

Force Ouvrière porte ses revendications sur l'enseignement agricole

Au niveau de la Fonction Publique, FO a signé le protocole d'accord relatif à l'emploi contractuel pour l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois.

Par cette signature, FO entend sécuriser la situation d'environ 160 000 contractuels, ce qui reste tout de même insuffisant au regard du nombre de contractuels dans la fonction publique.

Même si notre organisation syndicale a signé ce protocole, il n'en reste pas moins qu'elle fait valoir ses exigences :

- occupation des emplois permanents par des fonctionnaires,
- CDI pour les agents en CDD de plus de 6 ans,
- accès à la titularisation selon le protocole dans toutes les administrations et établissements,
- respect des règles et des projets établis par le protocole.

Pour FO, l'emploi titulaire reste la règle, l'emploi contractuel l'exception : FO a obtenu que l'emploi contractuel ne soit pas davantage ouvert comme le souhaitait le gouvernement.

De nombreux points concernant la situation des contractuels sont améliorés, expliqués, clarifiés, renforcés, précisés. Des règles sont prévues, des chantiers seront ouverts : travail sur l'Outre-mer, sur les établissements publics, sur la création d'une indemnité de fin de contrat, etc.

FO sera exigeante dans la mise en oeuvre de cet accord.

En tout état de cause, FO continuera son combat quotidien pour la titularisation des agents contractuels, la défense du Statut et de la Fonction publique.

Les groupes de travail ministériels sur la mise en place des procédures de titularisation notamment, devraient démarrer rapidement avant les congés d'été.

Nous nous engageons à y être vigilants car la signature de FO a un prix.

Le SFOERTA continue depuis longtemps à demander, contre l'avis d'une organisation syndicale majoritaire, la création d'une section EPS dans le CAPESA.

Par contre, parce qu'aucune autre organisation syndicale ne s'y est opposée, nous avons obtenu la réouverture de la section Chef de travaux dans le corps des PLPA.

Les missions de l'enseignement agricole public

Dans ce cadre là, la DGER veut relancer les partenariats avec l'Education Nationale, notamment sur :

- l'offre de formation,
- l'expérimentation pédagogique,
- la coopération entre les CFPPA et les GRETA,
- l'organisation des concours,
- la mise en place d'un protocole de coopération entre le recteur d'Académie et le DRAAF sur la formation des enseignants, l'organisation des services communs,
- la formation continue,
- la gestion des services entre établissements proches.

FO a rappelé son opposition à ce « plat réchauffé » que l'on nous ressort depuis les chantiers PROSPEA des années 2000. **Nous refusons de perdre notre identité**, nos valeurs, nos missions spécifiques pour se diluer sous prétexte d'économies budgétaires, dans un ministère qui finirait par absorber l'enseignement agricole (comme le demande bon nombre d'organisations syndicales concurrentes de FO).

Le blocage des carrières des agents

Les pistes défendues par le SFOERTA pour parvenir à ce déblocage sont :

- la prolongation des plans de requalification notamment pour toute la filière administrative,
- plus de promotions par liste d'aptitude,
- l'amélioration des ratios promus/promouvables,
- l'augmentation de la proportion de concours internes chez les PCEA,

- la mise en place de l'agrégation dans toutes les sections avec ouverture de concours internes et la mise en place d'une liste d'aptitude pour les PCEA et les PLPA,
- la possibilité pour les PLPA et PCEA qui le souhaitent d'accéder au corps des Ingénieurs par liste d'aptitude ou examen professionnel. La demande est la même pour les Agrégés pour accéder au corps des IPEF.

Les conditions de travail

Nous avons réitéré la demande de FO d'**arrêt de la RGPP** qui détruit des emplois, pointée comme la cause essentielle de la détérioration des conditions de travail.

Parmi les emplois les plus touchés nous trouvons ceux du secteur administratif.

Nous n'avons pas manqué de dénoncer la réforme de la mastérisation qui rend les conditions de travail des nouveaux enseignants très difficiles.

Nous avons également demandé :

- l'évolution du statut des ACMO,
- à mieux définir la place et le rôle joué par les IHS et les Assistantes Sociales,
- l'amélioration concernant la formation de tous les membres des CHS,
- la mise en place de formations réglementaires aux postes de travail,
- d'une véritable veille sociale dans tous les services en permettant à tous les agents de consulter un psychologue du travail,
- de postes adaptés aux personnels handicapés.

**20 OCTOBRE
JE VOTE FO!**

Autres revendications

D'autres revendications ont été portées devant Messieurs le Ministre, le Secrétaire Général du MAAPRAT et Madame la DGER.

Nous avons dit et disons toujours :

- non aux **suppressions d'emplois** d'enseignants (66 dans le public contre 54 dans l'enseignement privé !) pour la rentrée 2011, et d'administratifs notamment,
- non aux **fermetures de classes, d'établissement**,
- non aux MIS, notamment dans les CFPPA. Nous défendons toujours le droit à la prime de restructuration comme compensation financière pour les dommages subis. Nous défendons une augmentation du nombre de points au barème des MIS,
- non à la réforme de la mastérisation que nous avons largement combattue à sa mise en place,
- non à l'abandon des sorties pédagogiques dans bien des cas en raison du transfert des chauffeurs de cars aux régions,
- oui à la nécessité de reprendre le statut des Directeurs d'EPLEFPA,
- notre inquiétude de voir les établissements du supérieur (EPSCP) accéder à l'autonomie de gestion des ressources humaines (rémunérations et obligations de service),
- oui à l'harmonisation des primes des collègues de l'ANSES qui relèvent du statut Formation Recherche sur ceux du ministère,
- non au non-remplacement des fonctionnaires de cette agence qui exercent des missions régaliennes pour nous (remplacés par des agents contractuels).

Dans le cadre des réformes pédagogiques, nous avons réitéré notre **désapprobation quant à la réforme de la voie professionnelle** qui réduit la formation tant générale que professionnelle des jeunes. Pour tous les Bac Pro renouvelés, la formation pratique et professionnelle et à la sécurité en lycée est très insuffisante. Même si par la lutte, en s'appuyant notamment sur la rénovation du Bac Pro Forêts, nous avons obtenu quelques avancées : formation au secourisme par le PSC1 (nous demandons le SST car il comporte un module spécifique d'analyse des risques professionnels avec un recyclage obligatoire), stage pratique collectif en centre d'une semaine prise sur les stages en entreprise, le mal est là ! La voie professionnelle est la cible de la RGPP du Gouvernement.

L'épreuve de contrôle du Bac Pro :

Si nous n'avons pu obtenir une vraie épreuve de rattrapage, à cause du décret qui instaure une épreuve de contrôle, nous avons œuvré pour qu'elle soit plus conforme à l'esprit et au mandat que nous avons : épreuve portant sur les connaissances générales, les connaissances professionnelles (intégrant les savoir-faire professionnels) lors de deux interrogations différentes.

Sur la réforme des BTSA, là encore l'aspect professionnel est délaissé en raison notamment du regroupement d'options dans une même spécialité (comme pour certains Bac Pro d'ailleurs). Nous avons quitté le dernier CNEA, la DGER refusant d'accepter le report d'un an de cette réforme contestée.

Le Bac S :

Le SFOERTA a été le premier (et souvent le seul) à y défendre les spécificités de l'enseignement agricole : approche territoriale, dynamique de projet, biologie écologie, TPE : maintien de la complémentarité sciences dures / sciences humaines. Nous continuons à porter ces revendications, la note de service n'est pas close.

Malgré des baisses horaires disciplinaires, nous avons fait bouger les lignes : introduction d'un stage territoire, avancées sur le maintien de 72 heures de TPE et un intitulé à la fois plus lisible et spécifique à l'enseignement agricole : EAT (Ecologie, Agronomie, Territoire).

Infirmières :

Le SFOERTA a œuvré pour que le dossier des infirmières, enlisé pour différentes raisons au secrétariat général du MAAPRAT, avance.

Un dossier « en jachère » a été découvert par notre représentante à la CAP alors que le ministère demandait aux collègues d'opter entre la catégorie A et la catégorie B pour le 31 mars.

Nous avons obtenu la réunion d'un groupe de travail afin de revoir le contrat de détachement, les droits qui s'y rattachaient pour les infirmières et les fonctionnaires qui optent pour la catégorie A (régime de sécurité sociale, retraite, congés, etc...). Reste à régler leur droit à l'avancement, comme le cas des infirmières de catégorie B, ce à quoi nous nous employons (accès au NES, reclassement, ...).

Les nouveaux statuts des PLPA et PCEA :

Ces décrets ont été modifiés en application de la mise en œuvre de la mastérisation (recrutement à Bac + 5) et de la loi mobilité. Ils touchent essentiellement :

- L'ouverture de concours internes à tout contractuel. Nous avons été les seuls à nous opposer à cette mesure. Jusqu'à présent, seuls les contractuels du MAAPRAT de l'enseignement public y avaient droit.
- Le contingentement (5%) des détachés dans les deux corps disparaît et tout fonctionnaire de catégorie A pourra être détaché dans le corps sans avis de l'inspection ! FO s'est élevée là aussi contre cette scandaleuse disposition qui banalise le métier d'enseignant, banalisation apportée par la mastérisation puisqu'il n'y a plus de formation en école.
- Une faible revalorisation des échelons 3 à 5 (+ 15 points d'IM pour les échelons 3 et 4, + 14 points d'IM pour l'échelon 5).
- Nous avons obtenu que les 7 années de services effectifs dans le corps des PCEA pour être promu à la hors classe soient supprimées, ce qui était une revendication des PLPA qui passaient dans le corps des PCEA.
- Nous avons également obtenu jusqu'à présent qu'il n'y ait **pas de fusion des deux corps**. Nous nous battons également et sommes encore là les seuls, comme sur le point précédent, contre les concours communs que le Ministre veut mettre en place avec l'Education Nationale, ce qui banaliserait un peu plus l'enseignement agricole que nous défendons.

Statut des Attachés :

L'Administration du MAAPRAT a tenté de nous faire accepter un statut unique interministériel pour les Attachés au prétexte d'une revalorisation dans une troisième échelle A pour les grades fonctionnels, le GRAF(Grade à Accès Fonctionnel) ou hors classe.

Nous l'avons refusé car les possibilités de promotions dans ce grade sont trop restreintes (il faut avoir 8 ans sur un emploi fonctionnel culminant à indice 1015 ou 10 ans sur des fonctions de direction ou de hautes responsabilités dans un corps culminant à indice 966).

De plus, pour vendre son projet, l'Administration nous proposait de prolonger pour 2 ans le plan de requalification des B ou A ce qui représentait environ 8 agents de plus promus pour un corps de 2500 SA !!

Toujours pour les Attachés, côté PFR, nous avons obtenu que la part fonctions, pour les collègues qui exercent les contrôles de légalité en SRFD, soit revue. Mais nous avons dès le départ combattu cette prime qui individualise les rémunérations, les fonctions,...

Entretien professionnel :

Nous avons redit notre opposition à celui-ci en lieu et place de la notation pour les non enseignants.

Ce projet ne conduira qu'à l'individualisation des carrières, donc des rémunérations.

**20 OCTOBRE
JE VOTE FO !**

Mastérisation : Nous avons mené une enquête auprès des stagiaires de l'ENFA et avons porté leurs doléances au ministère.

Nous avons redit notre position et opposition à la mastérisation en rappelant que nous avons toujours revendiqué que le recrutement continue à se faire à Bac + 3 (licence) et que la formation de l'enseignant (1 an à l'ENFA pour les externes) soit prise en charge par l'Etat.

Toutefois, nous avons obtenu les propositions de l'Administration de mieux cadrer l'organisation de la formation à l'ENFA, des conseillers pédagogiques, de décharger le stagiaire de classes terminales et des fonctions de professeur principal.

Reste encore à régler le problème de son remplacement lors des sessions de formation...

CCF :

A notre demande, la DGER s'apprête à recadrer ce dispositif, pour lequel nous avons mandat de le faire disparaître, et au minimum de le minimiser.

L'organisation et le fonctionnement des EPLEFPA :

La possibilité d'opérer une contractualisation des EPLEFPA avec d'autres établissements ou organismes : nous y voyons grandir l'autonomie qui procède de la démolition du service public, du démantèlement de l'EAP avec l'arrivée du privé !

La création d'une commission permanente : Nous nous sommes exprimés contre ces commissions qui amèneront plus d'autonomie des EPL, et de l'isolement des débats et décisions, en terme de gouvernance.

La mise en place du conseil de l'éducation et de la formation, chargé du pilotage pédagogique des établissements : nous souhaitons que chaque enseignant reste libre de sa pédagogie. Quelle légitimité statutaire des stratégies ou démarches pédagogiques auront les collègues ? Nous nous sommes exprimés contre.

Enseignement supérieur :

Nous avons systématiquement défendu toutes les questions concernant les AITOS : entre autres, primes des personnels, travail précaire...Et nous avons obtenu l'harmonisation de l'indemnitaire et un groupe de travail sur les agents non titulaires.

L'indemnitaire a enfin été porté au niveau attendu grâce à la ténacité de FO.

Nous avons dénoncé la stagnation des budgets et le désengagement de l'Etat qui amplifient la dégradation de nos conditions de travail.

Suite aux fusions :

Force Ouvrière porte ses revendications sur l'enseignement agricole

- nous avons dénoncé leur impact sur nos conditions de travail : stress, perte de repères, difficultés dans le dialogue social et recrutement des agents précaires.
- nous avons interrogé l'administration sur le système d'appui à l'enseignement technique (Beg-Meil, Florac, Marmilhat, ENFA), mission qui est apparue dans certains établissements. Suite à notre intervention, l'administration nous a rappelé son attachement à ces missions.

Nous continuons à nous battre pour les emplois des fonctionnaires et la déprécarisation ! Nous voulons des postes de titulaires !

Nous dénoncerons les abus du nouveau système de la PFR et continuerons à nous opposer à toute individualisation de la rémunération.

Pour défendre l'égalité de traitement des personnels quel que soit leur établissement d'affectation (EPCSCP ou non), nous nous battons pour le maintien d'une gestion centralisée des carrières et nous nous opposerons à toute décentralisation de la gestion des obligations de service et des rémunérations.

Retraites

FORCE OUVRIERE a revendiqué le retrait de ce projet pour une autre réforme basée sur le financement et répondant aux besoins sociaux.

FORCE OUVRIERE a proposé un appel commun des confédérations à 24 heures de grève franche public/privé, point d'appui pour un élargissement déterminant du mouvement.

FORCE OUVRIERE s'y est pleinement engagée, sur ses positions, dès le 7 septembre 2010.

Pour FORCE OUVRIERE, **tout n'a pas été tenté pour obtenir satisfaction**, notamment l'appel commun à 24 heures de grève pour solidifier, coordonner et unifier un mouvement qui a pris la forme de grèves reconductibles, de débrayages, de manifestations et d'actions.

FORCE OUVRIERE s'engage à continuer à défendre ses positions et revendications en la matière.

Elections

Si les textes nous imposent des dispositions plus contraignantes pour nous présenter dans les différents Comités Techniques (ex Comités Techniques Paritaires) en nous imposant de présenter des listes, nous nous engageons sur nos valeurs (défense du service public, liberté et indépendance, attachement de l'enseignement agricole au MAAPRAT, défense des droits et acquis sociaux) pour **présenter des listes partout où cela sera possible**.

NB : toute candidature peut nous intéresser pour nous permettre de compléter une liste régionale. **N'hésitez pas à vous manifester si vous pouvez nous aider, si vous souhaitez que FO reste présente dans votre Comité Technique de Région ou d'établissement.**

Supplément à La Lettre du S.F.O.E.R.T.A. n°4-2010
ISSN 0999-8837

*Publication du Syndicat FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
Directeur de la publication : Michel DELMAS
Siège social : 78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP
Imprimé au siège
CPPAP n°0514 S 05376
Dépôt légal à parution*

Extraits de l'édito de la Lettre du SFOERTA n°4-201 0

.... L'enseignement agricole public, avec toutes les attaques ou les manques de soutiens dont il fait l'objet, est de moins en moins en capacité de répondre au défi qui l'attend : celui de former, avec toutes ses spécificités qui lui confère une identité propre, les acteurs du monde rural et des territoires de demain.

Il lui manque toujours des moyens pour assurer la première mission que lui confère la loi.

Pour couvrir les besoins du face à face, on a depuis des années réduit tous les paramètres qui faisaient notre force : moins d'heures de formation tant en mono qu'en pluridisciplinarité, options supprimées, moins de formation professionnelle (et générale bien entendu), mise en place de seuils d'effectifs élèves par classe, fermeture de certaines classes : 4^{ème} par exemple et voie professionnelle en 3 ans, etc...

On a supprimé l'année de formation en école des enseignants : un non-sens pour des enseignants dispensant un enseignement professionnel et aussi pour les autres !

Chez les non enseignants, on ne compense plus les postes de techniciens, d'infirmières, vides, on supprime des personnels administratifs, on ne recrute pas assez de surveillants. On ne remplace pas les agents absents.

Les directeurs sont confrontés à de réelles difficultés de fonctionnement des EPL.

On en arrive à bafouer le droit du travail, voire promouvoir ou tout au moins accepter une forme de travail clandestin. Quelque chose que l'on ne verrait pas dans le secteur privé.

A tel point que le Ministre a dû accepter de mettre en place des groupes de travail pour essayer de trouver des solutions. Nous espérons que le respect du droit sera la ligne forte des travaux qui en sortiront.

Mais, avec le budget présenté le 29 septembre, moins 145 emplois, que peut-on faire, que peut-on espérer (- 66 enseignants dans le Public !) ?

Continuer à fermer des postes, des classes ou des filières, des établissements ?

A quoi bon vouloir conforter l'enseignement agricole public avec les 60 mesures du Pacte, avec la volonté de mieux faire connaître notre enseignement ?

La formation ne devrait-elle pas être la priorité de la nation en cette période de crise ?

Pour l'heure, le résultat de cette politique est que l'enseignement agricole privé tirera toujours les « marrons du feu » et continuera, avec ses artifices de gestion, son lobbying, etc..., à progresser.

Ce n'est pas notre référence, attachés que nous sommes au service public républicain.

L'enseignement supérieur n'est pas mieux loti, même s'il s'en tire avec moins de postes supprimés. Les budgets stagnent alors que les établissements en se regroupant ont de nouveaux besoins, de nouvelles ambitions qui se feront sur le dos des salariés, comme chaque fois !

Et c'est plus de stress, d'incertitudes ou d'interrogations sur l'avenir avec la loi sur l'autonomie des établissements, la remise en cause des droits acquis sur les conditions de travail, etc.

A l'ANSES (agence résultant de la fusion AFSSA – AFSSET), les fonctionnaires se voient proposer d'abandonner leur statut de fonctionnaires (pour ceux qui le sont) pour devenir contractuel de l'Agence avec bien entendu des avantages financiers en contre partie (primes, grilles de rémunération plus favorables,...). Et il n'y a, bien entendu, plus de recrutement de fonctionnaires... Un véritable scandale quand on sait que cette agence se doit de donner des avis indépendants de toute pression d'ordre gouvernemental ou d'intérêts privés !

Seul le fonctionnaire, de par son statut peut être à l'abri de ces pressions.

Malgré toutes ces attaques, notre organisation syndicale, la cgt-FORCE OUVRIERE, reste incontournable malgré les lois de 2008 (pour le privé) et 2010 (pour le public), faites pour l'affaiblir voire la faire disparaître. L'objectif étant au travers de ces lois de supprimer des syndicats - et donc peut-être Force Ouvrière pour les porteurs de cette loi, organisation qui dérange et gêne de par son indépendance - en les obligeant à obtenir 10% des suffrages ou un siège aux différents CTP pour être représentatifs et donc avoir le droit de négocier, donc de représenter et défendre ses mandants.

Mais, comme le dit Jean-Claude Mailly dans un récent édito de FO Hebdo, notre organisation se développe et obtient de bons résultats aux élections.

Souhaitons que nous fassions partie de ces bons résultats le **20 octobre 2011**. En effet, ce jour là, nous voterons pour renouveler tous nos représentants dans les CTP (qui deviennent des CT), les CAP (hormis celles renouvelées en 2010) et CCP.

Au-delà du souhait, c'est un défi que nous devons nous donner et lancer dès ce début d'année.

Je vous engage à démarrer notre campagne dès à présent sur nos valeurs d'indépendance, de liberté et nos positions de défense des valeurs républicaines – liberté, égalité, fraternité, laïcité – et

donc des services publics porteurs et garants de ces valeurs.

Sans oublier que nous ne sommes qu'un syndicat, pas un parti.

A ce titre, nous défendons les intérêts particuliers matériels et moraux de la classe salariale. Et ce dans le respect de notre indépendance vis à vis des partis politiques entre autres, ce qui nous permet de rappeler, comme Jean-Claude Mailly le fait dans son dernier livre (« Qu'est-ce que FO » – 3^{ème} édition) que FO se défend de toute emprise politique.

Nos anciens logos portaient du reste ce concept.

Le 01/02/2011
Le Secrétaire Général

Alors, le 20 octobre, VOTEZ ET FAITES VOTER FO sur ces valeurs.



✂

Nom : Prénom :

Affectation :

Adresse :

Souhaite adhérer au Syndicat Force Ouvrière

Fait à :

le :

(Signature)

A retourner à l'adresse ci-dessous SVP

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire**
SFOERTA – B413
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53
Mail : SFOERTA@agriculture.gouv.fr